

général à un programme visant à porter les gouvernements à modifier les régimes de pension du Canada et du Québec de façon que les retraités aient droit aux prestations dès l'âge de 60 ans avant l'année 1981 en diminuant l'âge d'admissibilité d'un an chaque année d'ici 1981, et à accroître les prestations de 2.5 p. 100 par année jusqu'à ce qu'elles atteignent 75 p. 100 du salaire en 1996", de continuer M. Morris.

Les présents régimes de pension du Canada et du Québec ont atteint leur objectif actuel de pension équivalant à 25 p. 100 des gains maximums ouvrant droit à la pension à l'âge de 65 ans le 1er janvier 1976. En 1975, les gains annuels maximums ouvrant droit à la pension sont de \$7,400. Ce chiffre augmentera de 12.5 p. 100 par année jusqu'à ce qu'il corresponde aux gains moyens de l'ensemble des activités économiques, ce qui devrait être en 1980 ou 1981. On prévoit que les gains moyens de l'ensemble des activités économiques dépasseront alors \$13,000 par année.

"En réalité, la campagne avait déjà débuté en février 1974", de dire M. Morris. "A l'époque, le CTC avait invité les syndicats à établir des comités chargés d'examiner les régimes de retraite établis, d'étudier les manières de les améliorer et de participer à un vaste programme d'éducation visant à rallier l'appui du public aux améliorations proposées. Le mois du civisme de cette année inaugure la deuxième phase de la campagne. A compter de février, nos efforts tendront à réclamer des gouvernements appropriés qu'ils modifient les régimes de pensions du Canada et du Québec de façon que tous les Canadiens puissent compter sur une pension suffisante à l'heure de la retraite."

Un document de travail à l'appui des propositions du CTC et rédigé par le directeur de l'Éducation politique du Congrès, M. George Home, révèle que

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

d'après les derniers chiffres, plus de 60 p. 100 des travailleurs canadiens ne sont pas protégés par un régime privé de pension et s'en remettent par conséquent à la Pension de sécurité de la vieillesse et aux régimes de pensions du Canada ou du Québec.

"Il semblerait, d'après l'information actuelle, qu'une bonne partie des investissements dans les régimes de retraite seraient compromis si le marché des valeurs s'effondrait," précise le document, qui ajoute: "Les régimes privés de pension manquent de souplesse et peu de travailleurs gardent le même emploi assez longtemps pour acquérir une rente complète. On estime que seulement de 4 à 10 p. 100 des pensions sont versées en définitive."

Prêt et subvention au Ghana

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que le Canada a consenti 6.5 millions de dollars au Ghana sous forme de prêt et de subvention afin d'aider à l'entretien du réseau routier national de cette nation de l'Afrique de l'Ouest. Le prêt de 6 millions de dollars servira à l'achat de machines canadiennes destinées à l'entretien des routes, comme des niveleuses, des rouleaux compresseurs et divers modèles de camions. Le Canada enverra également, grâce à une subvention de \$500,000, une équipe de conseillers qui sera chargée de planifier et de mettre sur pied un système national de gestion de l'entretien routier et de former du personnel à cette fin. Le prêt et la subvention sont tirés des allocations de l'Agence canadienne de développement international.

Augmentation des taxes d'exportation du pétrole brut et des fuels lourds

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald S. Macdonald, a annoncé en février que les taxes sur les exportations autorisées de pétroles bruts et d'hydrocarbures équivalents d'origine canadienne seraient modifiées à partir du 1er mars et qu'une augmentation de 75 cents portera à \$2.75 le baril la taxe sur les exportations autorisées de fuel lourd à partir du 1er février.

M. Macdonald a expliqué que l'augmentation de 30 cents le baril des taxes sur les exportations des pétroles bruts reflétait certains changements qui se sont produits au cours des dernières semaines sur les marchés internationaux du pétrole brut et au niveau des coûts de transport de même que l'affaiblissement du dollar canadien en comparaison de la monnaie américaine. Il a souligné que l'augmentation des taxes sur les bruts légers était la première à survenir depuis que les taux actuels ont été appliqués le 1er juin 1974.

Le ministre a de plus déclaré que l'augmentation ne s'appliquait pas pour l'instant au condensat; la production de condensat atteint forcément son niveau le plus élevé pendant la période de pointe hivernale de la demande de gaz naturel, alors que la demande saisonnière de fractions légères dans les raffineries est à son niveau le plus bas.

Les taux des taxes sur les exportations d'essence à moteur et de distillats moyens demeurent inchangés, soit à \$1.50 et \$2.00 le baril respectivement, pour le mois de février.

Contribution au Fonds de l'ONU pour la lutte contre l'abus des drogues

Conformément à un engagement pris en janvier 1974, un chèque de \$200,000, représentant la contribution du Canada au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, a été donné récemment au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Le chèque a été remis par l'ambassadeur du Canada et représentant permanent auprès des Nations Unies, M. Saul F. Rae.

Le Canada s'est engagé l'an dernier à verser au Fonds une somme de \$600,000 répartie sur trois ans et dont \$200,000 ont déjà été fournis. La contribution actuelle porte sur l'année financière 1974-75, et le versement final sera remis au cours de l'année financière 1975-76.

Le Gouvernement croit que le programme national du Canada peut bénéficier de mesures internationales plus fermes de contrôle, de programmes d'éducation qui réduisent la demande de drogues illicites, et de la réduction de la culture du pavot à opium.